

Madame la Présidente de la Commission des Affaires économiques
Madame la sénatrice Maryse Carrère
SENAT
15 rue de Vaugirard
75006 Paris

Madame la Présidente,

J'ai pris connaissance avec une grande surprise, pour ne pas dire davantage, des propos tenus par le général Jean-Luc Villeminey devant la mission conjointe de contrôle sur la sécurisation de la chasse, le mardi 18 janvier 2022.

Le général a indiqué qu'il profitait de l'occasion qui lui était donnée pour « relayer » la proposition faite par la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) au ministère de l'Intérieur, proposition qui vise à appliquer aux armes de chasse soumises à déclaration (catégorie C) le régime de l'autorisation prévu pour les armes en catégorie B.

Il a indiqué candidement que « cette évolution ne vise pas les chasseurs ».

C'est bien entendu totalement faux !

Comme l'avez-vous-même fait remarquer, le régime de l'autorisation préalable de détention est extraordinairement plus contraignant que celui de la déclaration. Outre des procédures administratives beaucoup plus longues et complexes, il implique le respect de quotas maximaux d'armes détenues. Surtout, les détenteurs d'armes soumises à autorisation, c'est-à-dire les tireurs sportifs, ne peuvent les conserver que s'ils disposent d'une licence de tir à jour. Pour simplifier, ils ne sont pas vraiment propriétaires de leurs armes.

Transposer ce système aux armes de chasse aboutirait à imposer aux chasseurs de se séparer de toutes leurs armes dès lors qu'ils ne procèdent pas à la validation annuelle de leur permis de chasse.

Donc oui, les chasseurs sont visés par cette proposition, et ils sont les premiers à l'être !

Ce dossier n'a rien à voir avec la sécurisation de la chasse. Il est regrettable que la DGGN continue à vouloir faire porter à l'ensemble des détenteurs d'armes, et cette fois aux chasseurs, la responsabilité des nombreuses erreurs commises dans le traitement de plaintes pour violences familiales ayant conduit à des drames. Car c'est bien de cela qu'il s'agit.

Je ne vous cacherai pas que la vidéo de cette audition est très regardée. Diffusée sur YouTube et abondamment commentée, elle donne l'impression à de très nombreux chasseurs et détenteurs d'armes qu'une fois encore ils vont devoir subir des mesures inacceptables de spoliation, pour payer des fautes qu'ils n'ont pas commises.

Le système d'information sur les armes doit très prochainement être ouvert pour les chasseurs. Il accroîtra considérablement les contrôles pesant sur les détenteurs, notamment par l'interconnexion de fichiers. Son bon fonctionnement supposera aussi que les chasseurs se l'approprient avec confiance ; le moins que l'on puisse dire est que les propos tenus par le général Villeminey n'y aideront pas.

Le général précise plus loin dans son propos « qu'il ne lui appartient pas de trancher sur l'opportunité de la mesure » proposée. Dont acte ! Nous comptons donc sur la sagesse des sénateurs et sur leur connaissance pratique des dossiers pour ne pas donner suite à cette tentative d'instrumentalisation.

Je vous prie de bien vouloir agréer, madame la Présidente, l'expression de ma sincère considération.

Thierry Coste
Secrétaire général du Comité Guillaume Tell
Tél. : 06 80 87 77 05
E-mail : thierry.coste@accesyst.com

NB : Le Comité Guillaume Tell regroupe, depuis 21 ans, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) présidée par Willy Schraen, la Fédération Française de Tir (FFTir) présidée par Michel Baczyk, la Fédération Française de Ball-trap (FFBT) présidée par Jean-Michel Moutoufis, l'Association Nationale de Défense des Tireurs Amateurs et Collectionneurs d'Armes (ANTAC) présidée par Eric Bondoux, la Chambre Syndicale Nationale des Armuriers Professionnels (CSNAP) présidée par Yves Gollety et la Chambre Syndicale Nationale des Fabricants et Distributeurs d'Armes, Munitions, Equipements et Accessoires pour la Chasse et le Tir Sportif (SNAFAM) présidée par Gérard Genthon.